

SIXIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES (Dakar, le 22 avril 1999)

RELEVÉ DE DECISIONS

La sixième réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue le 22 avril 1999 à Dakar sous la présidence de Monsieur Casimir Oyé Mba, Ministre d'Etat, Ministre de la planification, de la programmation du développement et de l'aménagement du territoire du Gabon.

Les Etats membres suivants y ont participé : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Sénégal, Tchad et Togo.

Ont également pris part à la réunion les représentants de la Commission de l'UEMOA et de la BEAC.

Les Etats et institutions suivants n'étaient pas représentés : Comores, Congo, Mali, Mauritanie, Niger, Secrétariat exécutif de la CEMAC, BCEAO, Banque centrale des Comores, Banque Centrale de Mauritanie.

Les travaux du Conseil ont porté sur l'ordre du jour suivant :

1. Etat d'avancement de la ratification du traité portant création d'AFRISTAT, de la mise en place du Fonds AFRISTAT et mesures à prendre.
2. Nomination du Directeur Général d'AFRISTAT pour la période 2000-2003.
3. Questions diverses.

A l'issue de ses délibérations, le Conseil des Ministres a adopté le présent relevé de décisions :

1. Concernant l'état d'avancement de la ratification du traité portant création d'AFRISTAT, de la mise en place du Fonds AFRISTAT et les mesures à prendre

Sur la ratification du traité

Le Conseil des Ministres constate qu'aucun progrès n'a été enregistré depuis sa dernière réunion. Il réitère son invitation aux six (6) Etats membres qui n'ont pas encore ratifié ce traité ou déposé leurs instruments de ratification auprès du gouvernement malien, à procéder à ces formalités **avant le 30 septembre 1999**.

Sur le Fonds AFRISTAT

Le Conseil des Ministres note avec satisfaction le versement partiel de sa contribution effectué par le gouvernement de la Guinée Equatoriale auprès de l'Agence française de développement pour un montant de trente trois millions (33 000 000) francs CFA.

Il réitère également l'appel lancé à la 5^e réunion pour que chaque Etat libère l'intégralité de sa contribution à ce Fonds. La date du **31 mars 2000** a été retenue comme date butoir. Le Conseil des Ministres charge son Président et le Directeur Général d'AFRISTAT d'engager toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes des Etats concernés pour l'accomplissement de cette décision.

2. Concernant la nomination du Directeur Général d'AFRISTAT pour la période 2000-2003.

Le Conseil des Ministres a procédé à la nomination, à l'unanimité, de Monsieur Lamine Diop au poste de Directeur Général d'AFRISTAT pour la période 2000-2003.

3. Concernant les questions diverses

Aucun sujet n'était inscrit aux questions diverses.

Enfin, le Conseil des Ministres adresse ses sincères remerciements aux autorités sénégalaises pour leur accueil et les facilités mises à sa disposition.

Fait à Dakar, le 22 avril 1999

Pour le Conseil des Ministres

Casimir OYE MBA